



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Royaume-Uni

Question écrite n° 71096

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de la défense au sujet de l'état de la coopération militaire franco-britannique, après les récents entretiens de Londres. Il lui demande si le Gouvernement peut en dresser le bilan.

Texte de la réponse

La coopération avec notre partenaire britannique est l'un des piliers de la construction d'une organisation commune de la défense en Europe. En effet, par leur volume, leurs moyens et leurs capacités de projection, les forces armées britanniques sont à la fois comparables au nouveau format des forces françaises et complémentaires dans certains domaines. Depuis qu'un partenariat a été établi en juillet 1999 entre le « Land Command UK », le Commandement de la force d'action terrestre et le Commandement de la force logistique d'action terrestre, de très nombreuses actions ont été mises en oeuvre par l'armée de terre (exercices, échanges, jumelages). La coopération entre marines se déroule essentiellement dans le cadre d'une « Lettre d'intention » de novembre 1996. Sa mise en oeuvre se poursuit activement, en particulier dans le domaine des déploiements conjoints, de la mise en place de procédures permanentes, de la planification opérationnelle et de l'intégration réciproque des unités. Ces efforts devront être poursuivis dans le domaine de l'interopérabilité et de certains programmes d'armement. La mise en place du groupe aérien européen représente, quant à lui, l'élément essentiel de la coopération entre les deux armées de l'air. Dès lors, les échanges au niveau opérationnel, tels que dans les domaines du ravitaillement et de la sécurité des vols, sont très denses. De même, depuis le sommet de Cahors de février 2001, les services de santé de nos armées collaborent davantage dans les domaines de l'évaluation de l'aptitude médicale, de l'épidémiologie, de la médecine tropicale et la télémédecine. A ces coopérations, s'ajoute une série d'actions à conduire, entre nos deux pays, afin d'inscrire notre relation de défense dans la perspective de la création d'une force européenne d'intervention rapide dans le cadre de l'« objectif Global » (Headline Goal). Dans ce cadre, de nombreuses autres actions, notamment en Afrique, témoignent déjà du dynamisme de cette coopération (évacuation de ressortissants à Brazzaville en 1997 et soutien de l'évacuation de ressortissants en Sierra Leone en 2000). Participe également de cet objectif le séminaire-exercice franco-britannique (MAPEX-Pélican bleu) qui s'est déroulé en octobre 2000 au profit de hauts responsables politiques et militaires ouest-africains pour développer une réflexion sur le thème du maintien de la paix et entraîner les participants à concevoir des opérations civilo-militaires multinationales. En matière d'armement, le bilan de la coopération franco-britannique est très significatif puisqu'il correspond à un volume évalué entre 20 % et 30 % des crédits d'équipements, le plaçant ainsi d'une manière comparable à nos partenaires allemands et italiens. Les programmes tels que le radar de contre-batterie Cobra, le système d'arme antiaérien PAAMS destiné aux frégates Horizon et le missile de croisière ScalpEG Storm Shadow ont été des succès. En 2001, l'engagement européen du Royaume-Uni a continué à s'affirmer avec les décisions prises concernant le missile METEOR, l'avion de transport A400M (25 appareils) et par le fait que les Britanniques se sont engagés dans la démarche européenne concernant les systèmes de combat aérien futurs. Enfin, le National Accounting Office, qui est l'équivalent de notre Cour des comptes, a rendu récemment un rapport globalement favorable à la poursuite des programmes de coopération. La première place de la France en

nombre de programmes y est d'ailleurs soulignée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71096

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7341

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1666